

| |
|--|
| PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2016 |
|--|

L'an deux mille seize, le onze avril, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, LAVEST Hervé, MICHEL Nathalie, LUCAND Serge et BRIQUET Marie Philomène

Absents excusés : GOUMY Pascal (pouvoir à LE COSQUER Bernard), GALLO Sylvie (pouvoir à GERBE Sylvie) et GERMAIN Héroïse (pouvoir à CHRETIEN Jean-Pierre)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de séance : STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2016

Ordre du jour :

- 1 – Budgets 2016 : budget principal et budget annexe assainissement
- 2 – Vote des taux d'imposition 2016
- 3 – Equipement numérique école : approbation et demandes de subventions
- 4 – Adhésion au groupement de commande d'achat de gaz coordonné par le Conseil Départemental
- 5 – Achat terrain DHERMENT
- 6 – Divers

| |
|--|
| 1 – Budgets 2016 : budget principal et budget annexe assainissement |
|--|

Les propositions de budget étudiées en bureau municipal sont présentées par Sylvie Gerbe.

1°) Budget principal :

➤ **Section de fonctionnement**

Après avoir pris en compte le vote des taux d'imposition, **la section est équilibrée à 1 133 689.95 €.**

Information générale : au vu d'un tableau établi depuis 2008, on constate une baisse des recettes de l'Etat (dotation forfaitaire et fonds de péréquation instauré depuis 2012). Le total des pertes sur 7 ans est de 153 900 €.

En dépenses :

- le chapitre des charges à caractère général est de 234 000 (pour 243 100 au BP 2015)
- les charges de personnel sont estimées à 453 800 (pour 452 700 en 2015)
- les charges de gestion courante sont d'environ 124 287 (pour 144 422 en 2015 car en 2015, prévision de 20 000 pour équilibrer le budget d'assainissement)
- La charge de remboursement des intérêts des emprunts diminue : 42 600 en 2016 pour 45 700 en 2015)
- Le montant dû au titre du Fonds de Péréquation augmente encore en 2016 : estimation 28 500 (pour 22 200 en 2015 et 16 240 en 2014)
- Capacité d'autofinancement dégagée pour l'investissement : 65 738 €.

En recettes :

- Le produit des taxes suite à vote des taux : 399 061 € (+ 8 097 € par rapport au produit assuré sans modification des taux)
- Notification de la dotation forfaitaire d'Etat : 88 400 € (pour 111 675 € en 2015)

➤ Personnel communal : remboursement au titre des contrats aidés par l'Etat : estimation 33 000 €

➤ **La section d'investissement est équilibrée à 1 594 845.76 €.**

- Les reports de 2015 sont repris dans les totaux de 2016 : 422 000 € pour les dépenses et 82 734 € pour les recettes
- Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 141 490 € (pour 128 800 en 2015)
- En recettes diverses : le fonds de compensation de la TVA pour 76 200 € et la taxe d'aménagement estimée à 50 000 €
- Les inscriptions budgétaires pour les investissements 2016 s'élèvent à 742 260 €, subventionnés à hauteur de 374 855 €
- Les projets les plus importants sont :
 - ✓ Espace Culturel + Ateliers municipaux. Coût total de l'opération : 640 000 € TTC. Crédits 2016 : 400 000 €
 - ✓ Voirie et réseaux publics : secteurs de Moneyroux (Tranche 2016 : 117 000) et de la Basse-Garde (1^{ère} tranche 2016 : 80 000 €) dans le cadre d'un programme de partenariat urbain avec les AFUL de Moneyroux et de la Basse-Garde.
 - ✓ Programme voirie diverse
 - ✓ Equipement numérique de l'école
 - ✓ Bâtiments : travaux de mise en sécurité, reprise des menuiseries du groupe scolaire
 - ✓ Remplacement véhicule des services techniques, achat d'un broyeur ...
- L'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget est de 200 000 €.

Vote : Le budget est adopté par 14 voix et 1 abstention (S. Lucand).

1°) Budget annexe du service assainissement :

La section de fonctionnement est équilibrée à **31 440.94 €.**

La section d'investissement, comprenant les reports de 2015 est équilibrée à **162 464.20 €.**

Les travaux prévus en 2016 sont la 2^{ème} tranche du réseau d'assainissement du secteur de Moneyroux.

Vote : le budget est adopté à l'unanimité.

2 – Vote des taux d'imposition 2016

Délibération n° 2016-16

Sylvie GERBE présente les taux appliqués par les communes de Riom Communauté et par les communes de la future communauté de communes (Riom Communauté + Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat) : les taux de la commune pour la taxe d'habitation et la taxe foncière se situent en dessous de ceux des communes de même strate

Monsieur le Maire rappelle :

- Pour 2016, encore une baisse de la dotation de fonctionnement de l'Etat : 88 400 € pour 111 675 en 2015
- Augmentation des charges notamment pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (prévision 2016 : 28 500 € pour 22 173 en 2015. Frais supplémentaires depuis juillet 2015 liés à l'instruction du droit des sols par Riom Communauté (financé auparavant par l'Etat)

Propositions de Monsieur le Maire :

Compte-tenu des charges supplémentaires et des dotations en baisse, considérant que la commune a une marge de manœuvre pour rapprocher ses taux de ceux de la moyenne, il propose :

- augmentation du taux du foncier bâti de 4 %,

- maintien du taux de la taxe d'habitation
- augmentation du taux du foncier non bâti de 2 % (pas augmenté depuis 2010)

Propositions et observations de :

- Serge Lucand : 0 % pour les 3 taxes
- Bernard Le Cosquer : augmentation de 3 % pour le FB
- Jean-Pierre Chrétien : pour augmentation de 4 % pour le FB car on peut se rapprocher de la moyenne de la strate (15.62).

Vote :

- Augmentation de 4 % du taux du foncier bâti, par 9 pour, 5 contre (Nathalie Michel, Bernard Le Cosquer, Marie Briquet, Pascal Goumy et Héroïse Germain) et 1 abstention (Serge Lucand)
- Maintien du taux de la taxe d'habitation, à l'unanimité
- Augmentation de 2 % du taux du foncier non bâti, par 12 voix, 2 contre (Nathalie Michel et Marie Briquet) et 1 abstention (Serge Lucand).

Les taux d'imposition pour 2016 sont les suivants :

| | |
|--------------------|-------|
| Taxe habitation : | 10,44 |
| Foncier bâti : | 11,66 |
| Foncier non bâti : | 79,77 |

Le produit correspondant est de 399 061 € (pour 390 964 € : produit assuré sans modification des taux).

| |
|---|
| <p>3 – Equipement numérique école : approbation et demandes de subventions</p> |
|---|

Délibération n° 2016-17

Exposé de Catherine VENTAX :

- Riom Communauté a présenté en 2015 un dossier de demandes de subventions pour les projets sur l'ensemble du territoire en équipements numériques des écoles (programme e-education)
- Dans le cadre de ses compétences relatives aux écoles primaires, la commune a souhaité mener une réflexion sur le numérique dans son école afin de permettre aux élèves d'accéder au numérique et s'est inscrit dans le projet global de Riom Communauté
- Depuis la rentrée scolaire, une concertation entre la commune et la nouvelle équipe enseignante a été engagée pour déterminer les besoins en équipement informatique. Un représentant de l'Inspection Académique a été associé à cette réflexion.
- L'ensemble des enseignants est favorable à la mise en œuvre du numérique dans sa classe.
- A l'issue d'une réflexion d'ensemble sur les besoins et les moyens, suite à des avis pris auprès de communes déjà équipées, suite à la démonstration de divers équipements par plusieurs fournisseurs, le choix du matériel comprenant les ordinateurs, vidéos projecteurs, tableaux et supports pédagogiques pour l'équipement des 5 classes de l'école d'Enval est finalisé.
- Le groupe de travail propose de retenir l'offre de la société PGDIS pour un montant de 20 087 € HT, soit 24 104,40 € TTC.
- L'Education Nationale assurera la formation des enseignants sur le volet pédagogique
- Le projet peut être subventionné à hauteur de 70 % (FEDER et FRADDT pour 60 % et Riom Communauté pour 10 %) avec un autofinancement de la commune de 30 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le dossier définitif d'équipement numérique présenté

- Retient la proposition de la société PGDis pour un montant de 20 087 € HT, soit 24 104, 40 € TTC
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite les subventions au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et du FRADDT PAYS
- Sollicite un fonds de concours auprès de Riom Communauté
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2016 pour la totalité de l'opération
- Dit que l'installation est prévue en 2016 sous réserve de l'obtention des subventions.

4 – Adhésion au groupement de commande d'achat de gaz coordonné par le Conseil Départemental

Délibération n° 2016-18

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.441-1 et L. 441-5 relatif au choix de son fournisseur en gaz naturel,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à Monsieur le Maire, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de la commune d'Enval au-dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la commune est propriétaire ou locataire.

3°) d'autoriser Monsieur MELIS Christian, en sa qualité de maire à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

5 – Achat terrain DHERMENT

Délibération n° 2016-19

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au notaire de la commune de contacter les propriétaires de petites parcelles situées entre le chemin de la Garde et l'avenue de la Libération pour savoir s'ils seraient vendeurs car la commune est également propriétaire de 2 parcelles dans ce secteur qui pourrait faire l'objet d'un aménagement en espace public.

Les propositions d'achat ont été faites sur la base de la valeur vénale fixée sur cette zone par le Service du Domaine à 40 € du m².

Les propriétaires concernés sont :

- Famille DHERMENT, parcelle ZB 505, contenance : 102 m²
- Famille ROUGIER, parcelle ZB 504, contenance : 77 m²
- Famille GUIGNARD, parcelle ZB 503, contenance : 80 m²
- Famille LEYRIT-CHEFDEVILLE, parcelle ZB 502, contenance : 120 m².

Pour la parcelle ZB 504 appartenant aux conjoints ROUGIER, la procédure d'achat est en cours, le notaire procède aux recherches d'héritiers. Monsieur DHERMENT Pierre a fait savoir qu'il est vendeur aux conditions proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme à Monsieur DHERMENT Pierre son intention d'achat de la parcelle ZB 505 pour un montant total de 4 080 € (40 € x 102 m²)
- demande à l'EPF-Smaf de procéder à cette acquisition pour le compte de la commune dans le cadre de réserve foncière.

6 – Divers

1°) SIAD (Syndicat d'Aide à Domicile), compte-rendu par Bernard Le Cosquer : Difficultés de trésorerie, baisse d'activités. Réunion avec le personnel pour étudier les problèmes. Il s'est inscrit dans la commission chargée d'étudier les améliorations à apporter dans différents domaines.

2°) Centre Communal d'Action Sociale, par Bernard Le Cosquer :

La 1^{ère} expérience d'organiser une manifestation avec le CCAS de Malauzat a été très intéressante. Il s'agissait d'un spectacle cabaret à la salle polyvalente d'Enval le 10 avril (les bénéficiaires étant dédiés aux personnes en difficulté sur les 2 communes). Mutualisation à envisager pour d'autres projets.

3°) SIARR (Syndicat d'Assainissement de la région de Riom), compte-rendu de la réunion par Serge Lucand : point sur les travaux en cours et vote du budget.

4°) Fibre optique : résultats de l'enquête, par Aline Streith et Jean-Pierre Chrétien : 650 foyers – 196 réponses (30 %) – 194 souhaitent le raccordement, 19 ne veulent pas changer d'opérateur. Ces résultats ont été transmis à Mme ALLEGRETTE, chargée de ce dossier à ORANGE. A ce jour, pas plus d'informations concernant les zones desservies, les tarifs, les opérateurs ...

5°) Commission communication / Bulletin municipal : Sujets à proposer + photos pour le prochain bulletin. Réunion communication programmée le 9 mai.

6°) Journée Environnement le 30 avril : appui logistique et technique du SBA et de Riom Communauté

7°) Syndicat du Bois de l'Aumône, par Jean-Pierre Chrétien : discussions en cours pour un supplément d'aménagement des points d'apport volontaires. 3 installations en instance.

8°) PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) : Jean-Pierre Chrétien a assisté à la dernière réunion de la commission SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation).

9°) Fusion Transport, par Jean-Pierre Chrétien : Rencontres avec les membres de la future communauté pour faire en priorité un état des lieux et ensuite une analyse des besoins car il y a urgence pour préparer un nouveau marché au 1^{er} janvier 2018.

10°) Ecole : Cathy Ventax informe qu'une 2^{ème} réunion du comité de pilotage a eu lieu : les parents d'élèves demandent à avoir un tableau des activités réalisées pendant les TAP, il pourrait être en ligne sur le site de la commune. Visite de la mairie par la classe de CE2 en présence de Cathy Ventax et Sylvie Gerbe : très intéressant et agréable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Signatures :

| | | | |
|----------------------|--|------------------|--|
| MELIS Christian | | PRIEUR Patrick | |
| GERBE Sylvie | | GRANDJEAN Roland | |
| GOUMY Pascal | | LAVEST Hervé | |
| VENTAX Catherine | | MICHEL Nathalie | |
| LE COSQUER Bernard | | GERMAIN Héroïse | |
| CHRETIEN Jean-Pierre | | LUCAND Serge | |
| STREITH Aline | | BRIQUET Marie | |
| GALLO Sylvie | | | |